

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom de la substance</b>	<b>Epcon Acrylic 7</b>
<b>Version n°</b>	01
<b>Date de la révision</b>	09-Juin-2010
<b>Code de produit</b>	A7
<b>Usage du produit</b>	Un adhésif d'ancrage en béton.
<b>Fabricant/fournisseur</b>	ITW Red Head 2171 Executive Drive, Suite 100 Addison, IL 60101 États-Unis Numéro de téléphone : (630) 350-0370 Personne à contacter: Andrew Rourke
<b>No de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC : (800) 424-9300

## 2. Identification des risques

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Aspect</b>	Pâte.
<b>Description générale des risques</b>	<b>DANGER!</b> Facilement inflammable. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'un étincelle ou d'une flamme.  Contient un peroxyde organique et un oxydant fort. Le contact avec d'autres matériaux peut causer le feu. La chaleur peut faire éclater des récipients.  Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Statut réglementaire OSHA</b>	Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication Standard - É.-U. ; communication des risques).
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Yeux</b>	Irritant pour les yeux. Le contact peut causer l'irritation, la rougeur, le déchirement, la vision brouillée et/ou les brûlures.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le contact peut causer l'irritation, la rougeur et/ou le séchage.
<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central.
<b>Ingestion</b>	Produit irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. L'ingestion peut causer vomissement, nausée, diarrhée ou d'autres effets systémiques.
<b>Organes cibles</b>	Yeux. Peau. Système respiratoire. Système nerveux central. Système cardiaque et appareil cardio-vasculaire. Foie. Reins. Appareil reproducteur.
<b>Effets chroniques</b>	La vapeur méthylique de méthacrylate a les propriétés hypotendues qui peuvent causer l'arrêt cardiaque et d'autres effets cardio-vasculaires. Danger possible pour la reproduction pouvant causer des effets indésirables sur la reproduction, selon des données sur des animaux. Risque de lésions du foie et des reins. Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Ce produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

<b>Composants</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	10 - 90
Peroxyde de benzoyle	94-36-0	0.1 - 10
Phtalate de dibutyle	84-74-2	0.1 - 5

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## 4. Premiers soins

### Procédures de premiers soins

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin.

**Contact cutané** Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. En cas d'une éruption cutanée ou une réaction allergique de la peau, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.

**Inhalation** Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène. Obtenir une assistance médicale en cas de besoin.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin.

**Avis aux médecins** Garder la victime en observation. En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

**Conseils généraux** Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

## 5. Mesures de lutte contre le feu

**Indice d'inflammabilité** Inflammable d'après les critères d'OSHA. Peut s'enflammer facilement et brûle vigoureusement. Oxydant puissant. Favorise l'inflammation des matières combustibles. Peroxyde organique. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient.

### Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Méthodes d'extinction inappropriées** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre l'incendie. Produits halogénés.

### Protection pour les pompiers

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique** Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarille. Augmente grandement la vitesse de combustion des produits combustibles.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers** Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière.

**Méthodes particulières d'intervention** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**Produits de combustion dangereux** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## 6. Procédures en cas de déversement

**Précautions individuelles** Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Tenir le dos contre le vent. Tenir à l'écart des zones basses. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8 de la FTSS.

<b>Mesures de précautions environnementales</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
<b>Méthodes de confinement</b>	ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.  Déversement accidentel peu important: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Déversement accidentel important : Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure.  Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas rejeter dans l'environnement. Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
<b>Autres informations</b>	Nettoyer selon les réglementations applicables.

## 7. Manutention et entreposage

<b>Manutention</b>	Porter un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer des concentrations élevées de vapeurs. Évitez le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Utilisez dans un endroit bien ventilé. Lavez vigoureusement après manipulation. NE PAS manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
<b>Entreposage</b>	Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Pendant la durée de conservation maximum, stockez entre 4.4°C (40°F) à 26.7°C (80°F). Ne stockez pas au-dessus de 43.3°C (110°F). Ne pas entreposer à proximité de matières combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ACGIH

Composants	Type	Valeur
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Peroxyde de benzoyle (94-36-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

#### États-Unis - OSHA

Composants	Type	Valeur
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	PEL limite d'exposition autorisée	410 mg/m <sup>3</sup>
		100 ppm
Peroxyde de benzoyle (94-36-0)	PEL limite d'exposition autorisée	5 mg/m <sup>3</sup>
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	PEL limite d'exposition autorisée	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada - Alberta

Composants	Type	Valeur
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	STEL	100 ppm
		410 mg/m <sup>3</sup>
		205 mg/m <sup>3</sup>
Peroxyde de benzoyle (94-36-0)	TWA	50 ppm
		5 mg/m <sup>3</sup>
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

**Canada - British Columbia**

Composants	Type	Valeur
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Peroxyde de benzoyle (94-36-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

**Canada - Ontario**

Composants	Type	Valeur
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Peroxyde de benzoyle (94-36-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

**Canada - Quebec**

Composants	Type	Valeur
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	TWA	205 mg/m <sup>3</sup>
		50 ppm
Peroxyde de benzoyle (94-36-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

**Mexique**

Composants	Type	Valeur
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	STEL	125 ppm
		510 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	410 mg/m <sup>3</sup>
		100 ppm
Peroxyde de benzoyle (94-36-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôle ingénieur**

Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant. Utiliser des procédures en vase clos, la ventilation aspirante locale, ou tout autre moyen technique de contrôle afin de conserver les niveaux des substances en suspension en-deça des limites d'exposition.

**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection pour les yeux et le visage</b>	Porter des lunettes de sécurité approuvées.
<b>Protection de la peau</b>	Porter des gants résistants aux produits chimiques, des bottes et des vêtements de protection appropriés au risque d'exposition. Contacter le fabricant des gants pour toute information spécifique.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**9. Caractéristiques chimiques et physiques**

<b>Aspect</b>	Pâte.
<b>Couleur</b>	Beige/gris.
<b>Odeur</b>	Piquante.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Donnée inconnue.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide. Pâte.
<b>pH</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de fusion</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'ébullition</b>	> 100.6 °C (> 213 °F)
<b>Point d'éclair</b>	17.8 °C (64 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Inflammabilité</b>	Donnée inconnue.

<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume</b>	12.5 %
<b>Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume</b>	2.1 %
<b>Tension de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité gazeuse</b>	> 1
<b>Poids spécifique</b>	1.6 (25°C)
<b>Solubilité dans leau</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Matières incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Agents de réduction. Acides forts. Des matières combustibles. Initiateurs de polymérisation.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition thermique de ce produit pour libérer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ceci ne se produira pas aux températures normales, cependant, l'exposition aux températures élevées peut causer la polymérisation dangereuse.

## 11. Propriétés toxicologiques

### Données toxicologiques

#### Composants

#### Résultats d'essais

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	Aiguë Autre DL50 Chien: 4500 mg/kg Aiguë Autre DL50 Rat: 1328 mg/kg Aiguë Autre DL50 Souris: 1000 mg/kg Aiguë Inhalation CL50 Rat: 3750 mg/l 8 heures Aiguë Inhalation CL50 Souris: 18.5 mg/l 2 heures Aiguë Oral DL50 Lapin: 6000 mg/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 7800 mg/kg
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	Aiguë Cutané DL50 Lapin: 4200 mg/kg Aiguë Inhalation CL50 Rat: 15.68 mg/l 4 heures Aiguë Oral DL50 Rat: 8000 mg/kg
Peroxyde de benzoyle (94-36-0)	Aiguë Autre DL50 Souris: 206 - 242 mg/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 7710 mg/kg

**Effets locaux** Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Sensibilisation** Peut provoquer une allergie cutanée.

#### ACGIH Sensitizer

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) SENSIBILISATEUR.

**Effets chroniques** Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Risque de lésions du foie et des reins. Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

#### Carcinogènes selon l'ACGIH

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) A4 N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0) A4 N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

<b>Épidémiologie</b>	On ne rapporte pas que ce produit cause des effets épidémiologiques chez l'homme.
<b>Mutagénicité</b>	Ce produit n'aurait pas d'effets mutagènes chez l'humain.
<b>Effets neurologiques</b>	La vapeur méthylique de méthacrylate a les propriétés hypotendues qui peuvent causer l'arrêt cardiaque et d'autres effets cardio-vasculaires.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Danger possible pour la reproduction pouvant causer des effets indésirables sur la reproduction, selon des données sur des animaux.
<b>Tératogénicité</b>	Des composants dans ce produit ont été montrés pour causer des effets tératogéniques dans les animaux de laboratoire.

## 12. Données écologiques

### Données écotoxicologiques

#### Composants

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)

Phtalate de dibutyle (84-74-2)

#### Résultats d'essais

CL50 Tête-de-Boule: 125.5 - 190.7 mg/l 96 heures

CE50 Puce d'eau (daphnia magna): 2.99 mg/l 48 heures

CL50 Yellow perch (Perca flavescens): 0.28 - 0.44 mg/l 96 heures

<b>Écotoxicité</b>	Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.
<b>Effets sur l'environnement</b>	Nocif pour les organismes aquatiques. Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Bioaccumulation / Accumulation</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Données non disponibles.

## 13. Élimination des résidus

<b>Codes déchet</b>	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F
<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Incinérer le matériau en milieu contrôlé dans un incinérateur homologué. Ne pas incinérer les contenants scellés. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit doit être considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la RCRA (Resource Conservation and Recovery Act - É.-U.). Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

## 14. Informations relatives au transport

<b>Remarque particulière au produit :</b>	Ce produit répond aux exigences des quantités limitées exception pour les organismes de transport énumérés ci-dessous. Aux termes des règlements de DOT et de TDG, ce produit peut être reclassifié comme produit du consommateur (ORM-D). Veuillez voir les règlements spécifiques pour l'expédition et les conditions de emballage.
---	---

### DOT

#### Conditions essentielles d'expédition:

<b>Nom d'expédition</b>	Bien de consommation
<b>Classement des dangers</b>	ORM-D
<b>Classement des dangers subsidiaires</b>	None
<b>Étiquettes requises</b>	Aucun(s)/aucune(s)

#### Renseignements supplémentaires:

<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	156, 306
<b>Conditionnement autrement qu'en vrac</b>	156, 306
<b>Conditionnement en vrac</b>	Aucun(s)/aucune(s)

### IATA

#### Conditions essentielles d'expédition:

<b>N° ONU</b>	3108
<b>Nom d'expédition</b>	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE

Classement des dangers 5.2

#### IMDG

**Conditions essentielles d'expédition:**

N° ONU 3108  
Nom d'expédition PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE  
Classement des dangers 5.2  
Risques pour l'Environnement  
Polluant marin Non  
EmS No. F-J, S-R

#### TDG

**Conditions essentielles d'expédition:**

Nom d'expédition Bien de consommation  
Classement des dangers ORM-D  
Classement des dangers subsidiaires None  
Étiquettes requises Aucun(s)/aucune(s)  
Renseignements supplémentaires:  
Exceptions liées au conditionnement 156, 306  
Conditionnement autrement qu'en vrac 156, 306  
Conditionnement en vrac Aucun(s)/aucune(s)



IATA



IMDG

## 15. Données réglementaires

### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

#### EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : Concentration de minimis

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	1.0 %
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	1.0 %
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	1.0 %

#### EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : Matière répertoriée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Listé.
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	Listé.
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listé.

#### CERCLA (Superfund) reportable quantity (lbs)

Méthacrylate de méthyle 1000  
Phtalate de dibutyle 10

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Danger d'incendie - Oui  
Danger lié à la Pression - Non  
Danger de réactivité - Non

Substance extrêmement dangereuse selon la Section 302 Non

<b>Substance chimique dangereuse selon la Section 311</b>	Non
<b>Drug Enforcement Agency (DEA) (agence de lutte antidrogue aux États-Unis)</b>	Non contrôlé
<b>Règlements du Canada</b>	Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.
<b>Situation SIMDUT</b>	Contrôlé
<b>Classement SIMDUT</b>	B2 - Inflammable/combustible C - Oxydation D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE F - Réactif

#### L'étiquetage SIMDUT



#### Statut de l'inventaire

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

**Régulations des états** AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

#### États-Unis - Substances dangereuses en Californie (directeur) : Matière répertoriée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Listé.
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	Listé.
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listé.

#### US - California Proposition 65 - Carcinogens & Reproductive Toxicity (CRT): Listed substance

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listé.
------------------------------------	--------

#### États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listed: December 2, 2005 Toxine de développement.
------------------------------------	---

#### États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine affectant le développement

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listed: December 2, 2005 Toxine de reproduction femelle.
------------------------------------	--

#### États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listed: December 2, 2005 Male reproductive toxin.
------------------------------------	---

#### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – Substance : Matière répertoriée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Listé.
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	Listé.
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listé.

#### États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez l'homme

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	500 livres
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	500 livres
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	500 livres

**Loi de droit à l'information du New Jersey, États-Unis, substance : substance répertoriée**

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Listé.
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	Listé.
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listé.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) sur les substances dangereuses en Pennsylvanie Matière répertoriée**

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Listé.
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	Listé.
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listé.

## 16. Renseignements divers

<b>Autres informations</b>	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
<b>Classification HMIS®</b>	Santé: 2* Inflammabilité: 3 Danger physique: 1
<b>Classements NFPA</b>	Santé: 2 Inflammabilité: 3 Instabilité: 1
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans cette FDS sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.
<b>Date de publication</b>	09-Juin-2010